

ANGLAIS NIVEAU 1

16 séances de 2 h – 32 heures

Mise à jour : 1^{er} avril 2020

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Démarrer ou redémarrer l'apprentissage de l'anglais.
- Comprendre et communiquer sur des sujets familiers et quotidiens.
- Ecrire des messages simples et courts.

PROGRAMME

Principales étapes :

- Ecouter et comprendre un texte, dialogue simple.
- Production orale : poser des questions simples à un interlocuteur qu'on ne connaît pas.
- Enrichissement du vocabulaire.
- Construire une phrase simple.
- Ecoute de dialogues relatifs à la description de personnages.
- Se présenter, savoir présenter et décrire une tierce personne.
- Prendre part à une conversation simple sur des sujets familiers.

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Compréhension de textes audio
Exercices pratiques écrits et oraux.
Interaction entre les stagiaires et la formatrice.

FORMATRICE

Eliane ROBERT, enseignante en anglais

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'acquisition en fin de formation.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires à l'issue de la formation

ACCESSIBILITÉ

Référent handicap à votre disposition : Marc PIREZ : 04.26.03.06.53

LES

- Petit groupe limité à 6 personnes
- Échanges facilités par le nombre de stagiaires.

PUBLIC

- Chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé.
- Salarié
- Demandeur d'emploi

PRÉREQUIS

aucun

LIEU

CMA de la LOIRE site de Roanne

DATES / HORAIRES

Du 5 octobre 2020 au 1^{er} mars 2021

De 10h à 12h, le lundi

TARIF

1 200 €*

*Prise en charge possible selon votre statut.

120 € pour les TNS (artisan et conjoint collaborateur inscrits au RM, conjoint associé nommé dans les statuts)

DÉLAI D'ACCÈS

15 jours selon places disponibles

Ouverture du stage à partir de 4 stagiaires.

CONTACT

CMA de la Loire – Sylvie GIRBAS

Rue de l'Artisanat et du concept

42951 St Etienne cedex 09

04 26 46 11 08

Sylvie.girbas@cma-loire.fr



Siret : 130 013 196 00014
enregistré sous le n°82 42 02296 42
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire - CMA42 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA42.

La CMA42 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire.

2 - RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription.

3 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription et du règlement par tous moyens. Un chèque de caution peut-être sollicité pour certaines formations (formations techniques ou diplômantes).

4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes.

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 - ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 – 1 - La CMA42 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Le chèque de caution suivra le sort du règlement.

5 – 2 – En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA42 devra en être informée au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution.

6 - COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Les coûts de chaque formation sont indiqués sur le bulletin d'inscription. La CMA42 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.

Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut du stagiaire.

Le coût du stage représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant au stage est redevable de ce coût.

7 - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 – 1 – Rétractation ou désistement

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement du coût sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 10 jours calendaires et le jour même de la formation :

* sans contact de la part du stagiaire : Le coût intégral de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel.

Il en sera de même pour le chèque de caution. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins au stagiaire de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

* pour cas de force majeure dûment justifiée et sans demande de report de la part du stagiaire: Le remboursement s'effectuera intégralement et le chèque de caution sera restitué.

* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part du stagiaire : Le premier report ne sera pas facturé. Une somme de 50 € sera demandée pour frais de dossier à partir du deuxième report. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

7 – 2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire.

En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA42 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus. Le chèque de caution sera conservé dans l'attente de la réalisation effective du stage durant 11 mois. Il sera renouvelé par le stagiaire le douzième mois.

8 - PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture pourra entraîner une pénalité d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sur l'intégralité de la somme restant due.

Outre cette pénalité, hormis pour le stagiaire inscrit à titre de particulier ou de demandeur d'emploi, une indemnité forfaitaire de 40€ sera due de plein droit au titre des frais de recouvrement, et ce même en cas de règlement partiel.

Si les frais exposés sont supérieurs à 40€, une indemnité complémentaire pourra être demandée sur justificatifs.

9 - MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis au stagiaire.

La CMA42 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA42 ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil et/ou d'impératifs pédagogiques. La CMA42 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

10 - CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Lyon.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire

NOS PACKS FORMATION CREDIT D'IMPOT FORMATION

Version mise à jour le 31 mars 2020

Bénéficiez de nos **PACKS FORMATIONS**

Hors formations diplômantes, alimentaire et création/reprise d'entreprises

Le coût réel d'une journée de formation s'élève à 250 €. Artisans et conjoints collaborateurs, vous bénéficiez de jours de formation pris en charge par le Conseil de la Formation Auvergne/Rhône-Alpes.

En choisissant nos packs, votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire vous permet de bénéficier de formations à prix réduit, en vous offrant une partie du montant restant à votre charge.

Vous pouvez composer autant de packs que vous le souhaitez dans la limite du plafond annuel fixé par le Conseil de la Formation ou par votre OPCO (Opérateur de compétences).

PACK

bienvenue dans l'artisanat

Choisissez 2 jours de formations dans votre première année d'activité

2 jours offerts avec le chèque formation



Bénéficiez d'une **journée offerte** 60 € au lieu de 90 €

PACK

3 jours

Choisissez 3 jours avec les formations proposées dans ce catalogue

PACK

10 jours

Choisissez 10 jours avec les formations proposées dans ce catalogue



Bénéficiez de **5 journées offertes** 150 € au lieu de 300 €

Bénéficiez du **CREDIT D'IMPOT FORMATION**

Vous bénéficiez d'un avantage fiscal avec le Crédit d'Impôt Formation si :

- la formation est suivie **par le chef d'entreprise hors micro-entrepreneur**
- votre entreprise est imposée selon un régime du réel ou si elle est exonérée d'impôt (ZFU, Jeune Entreprise Innovante...).

Le crédit d'impôt est limité à 40 heures par année civile. Il se calcule comme suit : nombre d'heures de formation x smic horaire (au 31/12 de l'année écoulée).

Il s'impute sur l'Impôt sur le revenu ou sur l'Impôt des Sociétés.

Exemple

Vous avez suivi le stage création d'un site internet vitrine sous WIX de 5 jours : 35h x 10,03 € = 351,05 € de crédit d'impôt

Pour en bénéficier, l'entreprise doit souscrire le formulaire N° 2069-RCI-SD Cerfa 15252*04 (téléchargeable sur impots.gouv.fr).